

Vous trouverez dans ce feuillet quelques informations pratiques sur la vie communale.

Horaires de la Mairie :

Du lundi au vendredi

9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le samedi (permanence Etat Civil)

9h15 à 12h00

Pour information, le service urbanisme est ouvert au public du lundi au jeudi matin.

Et sur rendez-vous l'après-midi du lundi au jeudi et le vendredi toute la journée

Horaires des autres services sur le site :

www.foret-fouesnant.org

Directeur de publication : Patrice VALADOU, Maire

Conception : Mairie de La Forêt-Fouesnant

Comité de Lecture :
Commission
Communication

Chers Forestois, Chères Forestoises,

La vie communale est faite du quotidien que l'équipe municipale s'efforce à rendre le plus aisé pour tous les âges. Mais également d'une vision de l'avenir qui préserve le caractère exceptionnel de notre Commune et la diversité des activités qui s'y exercent. Les quelques brèves de cette lettre en font état.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

Le Maire, Patrice VALADOU

URBANISME Le Plan Local d'Urbanisme

Le commissaire enquêteur vient de transmettre à la mairie son rapport définitif et ses conclusions sur les enquêtes publiques relatives au Plan Local d'Urbanisme, les eaux pluviales et les eaux usées.

Ce rapport sera rendu public après la validation par le Tribunal Administratif, c'est-à-dire avant la fin du mois d'octobre 2018.

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de La Forêt-Fouesnant, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune www.foret-fouesnant.org.

La Commission PLU se réunira début novembre et examinera le rapport et les modifications éventuelles à apporter au projet de PLU.

L'approbation du PLU pourrait intervenir par délibération du conseil municipal courant décembre 2018.

MEDIATHEQUE

Projection de film au Nautile dans le cadre du Mois du film documentaire :

Vendredi 30 novembre à 20h30 : "Plogoff mon amour, mémoire d'une lutte", de Laure Dominique Agniel, (1 h), Taïpi films, 2018.

Le film propose le récit de la lutte de Plogoff à travers certains de ses acteurs, et dans un deuxième temps, explore la pertinence de la mémoire au regard des luttes d'aujourd'hui.

Projection suivie d'une discussion entre le public et un intervenant du film.

Gratuit - Salle de spectacle du Nautile

Du 15 octobre au 24 novembre, à la médiathèque, exposition "Book Face".

Tout le monde a entendu parler de "Facebook" mais connaissez-vous le "Book Face" ? Cette pratique amusante, au résultat bluffant, consiste à prendre des photographies où les couvertures de livres se mêlent au réel. Les clichés de ceux qui se sont prêtés à ce petit jeu lors d'ateliers proposés en mai et en septembre seront exposés à la médiathèque.

Renseignements au 02 98 56 83 50

INFOS POLE ENFANCE

Du nouveau au Pôle Enfance :

- Avec la suppression des TAP, les modes d'inscriptions au centre de loisirs devront se faire soit 1/2 journée sans repas (matin ou après-midi) soit en journée complète
- Le projet d'animation 2018/2019 est " La découverte des arts": La sculpture/peinture, le cirque, la musique, la danse
- M. Adrien JEAN est le nouveau directeur adjoint du pôle enfance et directeur les mercredis

Les programmes et bulletins d'inscription pour les mercredis de novembre et décembre sont disponibles au Pôle Enfance, en mairie ainsi que sur le site internet de la commune. L'Antiquité sera le thème choisi pour les activités.

Les inscriptions seront à retourner au plus tard le vendredi 27 octobre dans la boîte à lettre du Pôle Enfance ou par mail : alsh@foret-fouesnant.org

ESPACE JEUNES

L'espace Jeunes ré-ouvre ses portes à compter du 20 octobre prochain.

Tous les samedis de 14h à 18h et 2 vendredis par mois pour activités et sorties.

Il se situe à l'arrière du Nautile, centre culturel de La Forêt-Fouesnant.

Plus d'infos contact :

espacejeunes@foret-fouesnant.org

06.21.01.13.26 -
02.98.59.13.83

INFO ELECTEURS : NOUVELLE CARTE ELECTORALE EN 2019

Dans le cadre de la réforme électorale qui entre en vigueur au 1er janvier 2019, une nouvelle carte électorale sera établie et distribuée à tous les électeurs.

Sur celle-ci, en plus de la numérotation sur la liste électorale de la commune, apparaîtra un identifiant national d'électeur.

Pour mettre à jour votre nouvelle carte électorale, merci de signaler en mairie tout changement ou erreur à rectifier (adresse, état civil...).

Un justificatif est nécessaire pour effectuer toute modification.

INFORMATIONS CIMETIERE

Toussaint approchant, c'est le moment pour les familles de se recueillir sur les tombes. Un affichage individuel sera effectué pour les alerter sur la validité de leur concession funéraire. Pour rappel, le renouvellement de concession est à effectuer dans les 24 mois qui suivent la fin de sa validité. Si ce délai est dépassé, le maire peut effectuer la reprise de cette concession et l'attribution de l'emplacement sans démarche particulière auprès des familles.

Pour mettre à jour les fiches informatiques de la base « Concessions du cimetière », la mairie souhaite recevoir des concessionnaires et/ou des ayants droits toutes informations susceptibles d'étoffer le fichier cimetière comme l'historique des inhumations au sein d'une concession, les adresses des membres de la famille concessionnaire ou autres.

Pour information, un plan détaillé du cimetière sera affiché présentant toutes les concessions échues et celles qui le seront en 2019.

Merci de prendre contact avec la mairie

INFO ELAGAGE

Droits et obligations des riverains concernant la taille des haies et arbres qui empiètent sur le domaine public

Un nombre croissant de réclamations de la part de riverains et de professionnels circulant sur nos routes, nous signalent des passages difficiles causés par des arbres et haies non entretenus qui viennent en surplomb des voies.

Malgré des rappels réguliers, certains ne respectent toujours pas la réglementation.

Pour rappel, les arbres et haies en bordure des voies, qui empiètent sur le domaine public doivent être élagués et taillés, de manière à ne pas gêner le passage des piétons, véhicules haut et ceux d'intérêt généraux. Les branches ne doivent pas toucher les lignes ENEDIS, France télécom et les panneaux de signalisations doivent restés visible.

VIE QUOTIDIENNE

Il est rappelé qu'en l'application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et de la circulaire du 11 février 2014, le brûlage à l'air libre des déchets verts et déchets ménagers est interdit dans le département. Le contrevenant s'expose à une amende de 3ème catégorie pouvant s'élever au maximum à 450 €.

NUISANCES SONORES

Plages horaires autorisées pour effectuer les travaux de tonte de gazon ou l'utilisation de machines bruyantes : les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

INFOS TRAVAUX

➤ Liaison douce Menez Plen :

Sur près de 400m entre le chemin de Coat Pin Kerriou et Beg Aël, une liaison douce vient d'être ouverte pour permettre aux piétons et cycliste de rejoindre le bourg depuis La Grande Halte, en toute sécurité.

➤ Eclairage public :

A compter du changement d'horaire, et ce jusqu'au mois de juin, l'éclairage public sera uniformisé sur la Commune (sauf Bourg) avec coupure de 22h à 6h30. Nota : le Jardin Izel Vor sera éteint dès 21h pour éviter les attroupements nocturnes qui perturbent le voisinage.

➤ Restauration de l'Eglise Notre Dame Izel Vor :

L'église sera fermée au public dès le mois de janvier 2019 pour environ 18 mois.

➤ Travaux Hôtel Beauséjour :

Les travaux d'aménagement de l'ancien hôtel Beauséjour viennent de démarrer et devraient durer 18 mois environ. Un secteur a été délimité sur la zone publique pour les besoins du chantier et l'installation d'une grue en particulier.

Le permis de construire concerne la création de 16 appartements associés à 25 places de parking privées intégrées au projet ainsi que l'aménagement de trois cellules commerciales au rez-de-chaussée.

Travaux au restaurant scolaire

En raison de l'augmentation des effectifs à l'école l'Encre Marine, des travaux au niveau du sol ont été effectués et le mobilier a été changé.

Plus coloré, plus léger, et donc moins bruyant, il permet d'améliorer les conditions acoustiques du restaurant scolaire, la qualité de travail du personnel et le bien être des enfants.

INFO : Le restaurant scolaire recherche un apprenti.